



DECRET D/2017/088 /PRG/SGG

PORTANT ADOPTION DE LA LETTRE DE POLITIQUE
NATIONALE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret D/2015/226/PRG/SGG du 26 décembre 2015, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2015/227/SGG du 30 décembre 2015 portant structure du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2016/003/PRG/SGG du 04 janvier 2016 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2016/131/PRG/SGG du 20 avril 2016, portant attributions et organisation du Ministère de l'Industrie, des PME et de la Promotion du Secteur Privé ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa session du 13 mars 2014.

DECRETE

Article 1 : est adoptée la Lettre de Politique Nationale des Petites et Moyennes Entreprises de la République de Guinée.

Article 2 : les Ministères sectoriels auxquels sont affiliés les Petites et Moyennes Entreprises sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret.

Article 3 : le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 25 AVR. 2017

Professeur Alpha CONDE